

POLITIQUE ET PROCEDURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE : **GUIDE PRATIQUE**

1

2

3

4

5

6

© 2005 Elanor Jackson, Marie Wernham et ChildHope
Tous Droits Réservés

ChildHope
6th floor, Development House
56 - 64 Leonard Street
Londres EC2A 4JX
www.childhope.org.uk
Adresse électronique et Contact : info@childhope.org.uk

La reproduction partielle ou totale de ce document est autorisée à condition de citer la source. Merci de nous en informer.

ISBN : 0-9547886-1-3

Ouvrage publié par :
Consortium for Street Children
Unit 306, Bon Marché Centre, 241- 251 Ferndale Road
Londres SW9 8BJ. Royaume Uni
info@streetchildren.org.uk
www.streetchildren.org.uk

Consortium for Street Children

Mars 2005

Auteurs : Elanor Jackson et Marie Wernham
Conception, Mise en page et Édition : Greenhouse Print & Design, Londres
info@greenhouselondon.co.uk
Photographie en couverture : Elanor Jackson
ChildHope souhaite exprimer toute sa gratitude au Big Lottery Fund pour l'aide financière qu'il a apporté à l'élaboration de ce guide.

Avec l'appui du BIG LOTTERY FUND

1

2

3

4

5

6



POLITIQUES ET PROCÉDURES DE PROTECTION DE L'ENFANCE : GUIDE PRATIQUE

**POUR UNE ORGANISATION
OFFRANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE
AU DEVELOPPEMENT PHYSIQUE, MORAL
ET PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT**

Elanor Jackson ChildHope UK
Marie Wernham Consortium for Street Children UK

Ouvrage réalisé par ChildHope UK
Publié par le Consortium for Street Children

1

2

3

4

5

6

1

2

3

4

5

6

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	08	1
Remerciements	08	
Glossaire/Définitions	09	
Introduction	10	
Structure du Guide	11	2
Manuel d'utilisation	13	
Première Phase - Introduire le concept de protection de l'enfance	17	
1.1 En quoi consiste la protection de l'enfance ? En quoi consiste la politique de protection de l'enfance ?		
1.2 En quoi consiste la « maltraitance » des enfants ?		
1.3 Quelle est la raison d'être des politiques et procédures de protection de l'enfance ?		3
Deuxième Phase - Les fondations	39	
2.1 Présentation des six pierres angulaires		
2.2 Détail des six pierres angulaires		
Troisième Phase - Elaborer une politique et des procédures de protection de l'enfance	53	4
3.1 Présentation des 7 éléments de la politique et des procédures de protection de l'enfance		
3.2 Détails des 7 éléments constitutifs de la politique et des procédures de protection de l'enfance		
3.3 Comment sélectionner les éléments à inclure dans la politique et les procédures de protection de l'enfance ?		
3.4 Quelles sont les mesures qui sont actuellement prévues dans votre organisation ?		5
Quatrième Phase - Mise en application de la politique et des procédures de protection de l'enfance	83	
4.1 Mise en application des politiques et des procédures		
4.2 La protection de l'enfance dans la pratique - Réagir aux situations		
Cinquième Phase - Affronter les obstacles et les défis	101	6
Sixième Phase - Suivi et évaluation de la politique et des procédures de protection de l'enfance	107	

Annexes

Annexe 1 :	Savoir déceler les signes de maltraitance des enfants	116
Annexe 2 :	Participation des enfants à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des politiques et procédures de protection de l'enfance	118
Annexe 3 :	Tenir compte des sensibilités en matière de maltraitance des enfants	123
Annexe 4 :	Exemples de Codes de conduite	124
Annexe 5 :	Autres formes de discipline	127
Annexe 6 :	Politique anti-brimades de ChildHope	134
Annexe 7 :	Exemples de directives en matière de communication sur le thème des enfants	138
Annexe 8 :	Facilitation participative	141
Annexe 9 :	Directives concernant le recrutement	144
Annexe 10 :	Education et Formation (Feuille d'activités pour l'analyse des besoins de formation)	147
Annexe 11 :	Accusations portées par un enfant - Ecouter l'enfant qui signale un cas de maltraitance	149
Annexe 12 :	Protocole de signalement et de réaction : Directives préconisées	150
Annexe 13 :	Modèle de formulaire de signalement - cas présumés de maltraitance	152
Annexe 14 :	Conséquences d'un acte de maltraitance	155
Annexe 15 :	Conseils pour une évaluation d'impact global du processus de suivi et d'évaluation	157
Annexe 16 :	Modèle de cadre détaillé de suivi et d'évaluation pour les politiques et procédures de protection de l'enfance	158
Annexe 17 :	Modèle de déclaration d'engagement	
Annexe 18 :	Exemples d'obstacles et de solutions rencontrés dans l'exécution des politiques et procédures pour la protection de l'Enfance (Atelier organisé pour le personnel du Consortium for Street Children, Octobre 2004)	159
Annexe 19 :	Outil d'auto-contrôle utilisé par ChildHope	162
Annexe 20 :	Protection des enfants handicapés	166
Annexe 21 :	Etude de cas de maltraitance des enfants - Articles de presse	170
Annexe 22 :	Exemples de directives pour le parrainage d'enfants	174
Annexe 23 :	Extraits de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant	176
Annexe 24 :	Principes et valeurs primordiaux en matière de protection de l'enfance	178
Annexe 25 :	Protection de l'enfance : Un dessin d'enfant	179
Annexe 26 :	Programme de formation à la protection de l'enfant, basé sur le Guide pratique	181
Annexe 27 :	Questionnaire sur la protection de l'enfance, à utiliser dans le cadre de la formation	184
Annexe 28 :	Formulaire d'évaluation des cours de formation à la protection de l'enfance	185
Annexe 29 :	Jeu « Serpents et Echelles » (Snakes & Ladders, version anglaise du Jeu de l'Oie)	187
Annexe 30 :	Références / Bibliographie complémentaire	189

Exercices

Exercice 1 : « De quoi protégeons-nous les enfants ? » - Phase 1, Section 1.1	22
Exercice 2 : « Maltraitance ou pas » ? - Phase 1, Section 1.2	26
Exercice 3 : « Vrai ou Faux ? Attitudes à adopter face à la politique et aux procédures de protection de l'enfance »- Phase 1, Section 1.3	31
Exercice 4 : Etudes de cas/Scénarios de protection de l'enfance : « Que faire si... ? » - Phase 1, Section 1.3	32
Exercice 5 : Analyse des risques - Phase 1, Section 1.3	34
Exercice 6 : Confidentialité - Phase 2, Section 2.2	51
Exercice 7 : « Le téléphone arabe » - Phase 2, Section 2.2	51
Exercice 8 : « Cartographie des acteurs » - Phase 3, Section 3.3	67
Exercice 9 : « Classement des acteurs » - Phase 3, Section 3.3	68
Exercice 10 : « Eléments essentiels ou recommandés ? Organiser les discussions participatives Phase 3, Section 3.3	69
Exercice 11 : « Les avantages et les inconvénients » : diverses approches pour la mise en place d'une politique de protection de l'enfance dans votre organisation Phase 3, Section 3.3	76
Exercice 12 : Exercice d'autoévaluation - Phase 3, Section 3.4	80
Exercice 13 : Mise en œuvre d'un plan d'action organisationnel Phase 4, Section 4.1	91
Exercice 14 : Situations éventuelles - « Réagir aux allégations ou préoccupations » Phase 4, Section 4.2	95
Exercice 15 : Etude de Cas : (Chisomo, Malawi) « La vérité à tout prix »- Phase 4, Section 4.2	97
Exercice 16 : Identifier les obstacles et les solutions - Phase 5	105
Exercice 17 : Prévoir un suivi et une évaluation dans le plan d'action de l'organisation - Phase 6	112

1

2

3

4

5

6

Avant-propos

ChildHope a voulu offrir avec ce guide un outil d'apprentissage pratique et un recueil de ressources destinées aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile, notamment celles des pays en voie de développement, qui travaillent avec les enfants. Les outils et techniques référencés dans ce guide peuvent également être appliqués aux organisations des secteurs privé, commercial et gouvernemental.

Ce guide identifie et analyse certains principes et aspects de la protection de l'enfance. Il présente également les différentes phases nécessaires à l'élaboration, à la mise en application, au suivi et à l'évaluation de la politique et des procédures de protection de l'enfance. Ces outils peuvent être utilisés par des responsables de haut niveau ayant un pouvoir de décision dans l'organisation ou par une personne ou un groupe chargé des questions relatives à la protection de l'enfance au sein de l'organisation.

Il peut aussi servir de document de référence des politiques et procédures de protection de l'enfance, pour celles ou ceux engagés dans un processus d'élaboration et de mise en application de politiques et de procédures de protection de l'enfance. Les exercices ont été conçus comme des outils d'apprentissage et de référence. Les annexes sont des outils supplémentaires de référence comportant des informations et des directives détaillées. Comme tout matériel didactique, les informations et les outils présentés dans ce guide ne feront toute la preuve de leur efficacité qu'une fois adaptés et appliqués pour répondre à des besoins spécifiques.

Un cours de formation vient compléter ce guide ; il a été conçu pour accompagner d'autres cours proposés par ChildHope, afin de proposer un programme de développement personnel, ou à l'intention du personnel de l'organisation, qui soit à la fois complet et cohérent et qui évite les répétitions ou les contradictions entre les modules.

Nous espérons que ce guide vous sera utile et que vous apprécierez les formations associées proposées par ChildHope.

Remerciements

Les auteurs souhaiteraient remercier les organisations et les personnes suivantes : Paul Nolan et Save the Children Fund UK, Chris Beddoe, ECPAT UK, ECPAT Australie, Alliance internationale contre le VIH/SIDA, Jenny Myers et l'Organisation nationale pour la prévention de la cruauté contre les enfants (NSPCC), TearFund, World Vision UK, Sense International, Terre des Hommes, Anita Shrader et International Children's Trust, Cathy James et Chisomo, CINI ASHA, SEED, PBKOJP, OFFER, Subuj Sangha, Mkombozi, JUCONI Mexico, Instituto PROMUNDO, Steve Waller, Église Méthodiste, David Maidment, Mike Northcroft et Tarah Minchin, ChildHope, Andres Gomes Torres, Robin Jackson, Phil Ayers de Grennhouse Print and Design, Maison d'édition Greenhouse et Clare Turner ; Simon Grosser pour la réalisation du CD-ROM.

Les membres du personnel de ChildHope et du Consortium for Street Children.

Glossaire/ Définitions

Enfant

Dans le cadre précis de ce document, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans conformément au texte de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

Maltraitance de l'enfant

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la maltraitance ou les mauvais traitements de l'enfant comme toutes formes de mauvais traitements physiques et/ou psychoaffectifs, sévices sexuels, négligences, exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans un contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. ¹

Participation des enfants

Les personnes âgées de moins de 18 ans participant à un processus ou y jouant un rôle selon leur maturité, les enfants et les jeunes qui pensent, expriment leur point de vue et ont des échanges positifs avec d'autres personnes. La participation implique les enfants dans les décisions qui affectent leur vie, la communauté et la société dans laquelle ils vivent. ²

Protection de l'enfance

Terme général qui englobe les philosophies, les politiques, les normes, les directives et les procédures qui protègent l'enfant de tout préjudice intentionnel ou involontaire. Dans ce contexte, le terme s'applique plus particulièrement aux devoirs des organisations - et des personnes en relation avec ces organisations - à l'égard des enfants confiés à leurs soins.

Contact direct avec les enfants

Être en présence physique d'un ou de plusieurs enfants dans le cadre des travaux de l'organisation - que ce contact soit occasionnel ou régulier, de courte ou de longue durée.

Contact indirect avec les enfants

- Le fait d'avoir accès à des informations concernant des enfants dans le cadre des travaux de l'organisation : nom des enfants, leurs coordonnées (adresse ou projet), photographies et études de cas.
- Le fait de donner des fonds aux organisations qui travaillent « directement » avec les enfants. Même indirect, le contact peut avoir un impact sur les enfants, ce qui confère à l'organisation donatrice une responsabilité dans le domaine de la protection de l'enfance.

[Note : cette liste d'exemples est loin d'être exhaustive]

Mythe

Croyance répandue ne reposant sur aucun fond de réalité.

Politique de protection de l'enfance

« Déclaration d'intention qui dénote un engagement à mettre les enfants à l'abri de tout danger, et qui définit clairement ce qui est nécessaire à la protection de l'enfance. Ceci facilite l'instauration d'un environnement sain et positif pour les enfants et démontre que l'organisation prend sa mission de soins au sérieux . »³

Consentement éclairé

Capacité de l'enfant à donner librement son consentement en fonction des informations disponibles, de son âge et de sa maturité. Par exemple, lorsque vous demandez l'accord d'un enfant pour le photographier ou utiliser sa photo à des fins publicitaires, l'enfant doit être informé de l'utilisation qui en sera faite et il doit avoir la possibilité de refuser. Lorsque l'on demande à un enfant de participer au processus d'élaboration d'une politique de protection de l'enfance, il doit être informé du temps que cela lui demandera, de ce que cela implique exactement. Ce n'est qu'ensuite qu'il pourra donner son consentement éclairé.

L'ampoule indique un conseil et ou une suggestion.

Le point d'exclamation entouré d'un triangle est un signe d'avertissement.

¹ Définition de l'OMS dans le Rapport de consultation sur la prévention de la maltraitance des enfants. OMS - 1999.

² Extrait de Save the Children UK, matériel de formation pour l'Afrique de l'Ouest.

³ Setting the Standards: Groupe de travail qui a élaboré une approche commune de la protection de l'Enfance à l'intention des ONG, Norme1 (Politique)

Introduction

OBJECTIFS DE CE GUIDE PRATIQUE

Présenter la problématique de la protection de l'enfance dans un contexte organisationnel et proposer des outils d'élaboration, de mise en application, de suivi et d'évaluation de la politique et des procédures de protection de l'enfance.

PUBLIC CIBLE

Les organisations qui travaillent directement ou indirectement avec les enfants, en particulier - mais pas exclusivement - dans les pays en voie de développement. Le guide peut être utilisé par des organisations ayant une expérience très variée dans le domaine de la protection de l'enfance, aussi bien celles qui sont novices en matière de protection de l'enfance que celles qui ont déjà une expérience dans l'application d'une politique et de procédures de protection de l'enfance.

HISTORIQUE

Toutes les organisations qui, directement ou indirectement, travaillent auprès des enfants, ont la responsabilité morale et légale de protéger de préjudices intentionnels ou volontaires les enfants qui leur sont confiés. Cette responsabilité est connue sous le nom de « devoir de diligence ». Ce Guide a été conçu à la demande d'organisations travaillant auprès des enfants, qui souhaitaient disposer d'un matériel pédagogique et de formation pour les aider à remplir leur devoir de diligence. Pour sa rédaction, nous nous sommes inspirés de matériels disponibles dans d'autres organisations et nous l'avons largement distribué au niveau international pour recueillir des suggestions et des retours d'information. Des essais pilotes ont été effectués dans des organisations en Inde en décembre 2004, au cours d'une session de formation de trois jours.

Nous ne pouvons cependant ignorer les problèmes plus vastes liés à la protection de l'enfance, que rencontrent les organisations dans leur travail auprès des communautés, à savoir la violence domestique, les violences policières, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, etc. Chaque organisation doit faire de son mieux pour protéger les enfants avec qui elle a des contacts, que ces préjudices se produisent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation. Cependant, ce Guide pratique ne porte que sur les questions de protection de l'enfance au sein des organisations, à savoir : le recrutement, l'encadrement, le comportement du personnel et des enfants, le cadre des infrastructures, etc.

Ce Guide ne traite pas la problématique de la protection de l'enfance en dehors du cadre de l'organisation. Il n'aborde pas, par exemple, les violences infligées aux enfants au sein de leur famille, dans la rue ou dans leur communauté, car ces problèmes de protection des enfants en dehors de l'organisation doivent être traités dans le cadre des programmes et des projets de l'organisation. Même si ce manuel est axé sur la protection de l'enfance au sein des organisations, il n'en demeure pas moins qu'une organisation - ou un individu travaillant pour cette organisation - a également des responsabilités à l'égard des enfants avec lesquels il elle travaille et qui peuvent être confrontés à des formes spécifiques de maltraitance à l'extérieur de l'organisation.

Ce Guide ne fait aucune référence au cas particulier des politiques et procédures de protection de l'enfance dans les situations d'urgence, lorsqu'il faut offrir un abri provisoire à un grand nombre d'enfants réfugiés et déplacés, même si une grande partie des approches et des matériels auxquels il fait référence pourraient être utiles à des organisations qui travaillent dans ces situations. (Pour de plus amples informations sur la protection des enfants en situation d'urgence, reportez-vous à l'Annexe 30 - Références/Bibliographie complémentaire.)

Structure du Guide

Ce Guide se divise en 6 phases distinctes qui permettent à l'utilisateur d'avoir une vue d'ensemble de toutes les étapes nécessaires à l'instauration d'une organisation où l'enfant se sent en sécurité. Le tableau ci-dessous reprend ces 6 phases :

Les 6 phases essentielles à l'instauration d'une organisation où l'enfant se sent en sécurité :

Phase 1 : Présentation du concept de protection de l'enfance - cette partie présente les concepts de protection de l'enfance et de maltraitance des enfants et explique la raison d'être de la politique et des procédures de protection de l'enfance.

Phase 2 : Les fondements nécessaires - cette partie décrit les dispositifs que l'organisation doit mettre en place pour l'élaboration et la mise en application de la politique et des procédures de protection de l'enfance.

Phase 3 : Elaboration d'une politique et de procédures de protection de l'enfance - cette partie donne le détail des éléments d'une politique de protection de l'enfance et la méthode à adopter en vue de leur élaboration au sein de votre organisation.

Phase 4 : Mise en application de la politique et des procédures - cette partie englobe les directives et le plan d'action de l'organisation pour cette mise en application.

Phase 5 : Affronter les obstacles et relever les défis - cette partie traite des obstacles et défis auxquels les organisations sont confrontées et propose des solutions possibles.

Phase 6 : Suivi et évaluation de la politique et des procédures de protection de l'enfance - cette partie indique les techniques de suivi et d'évaluation.

Pour mieux illustrer ces notions, les 6 phases ont été mises en parallèle avec la construction et l'entretien d'une maison sûre et confortable (voir le diagramme au verso) :

Phase 1 : Vous devez préparer le sol pour que les fondations reposent sur un terrain adéquat.

Phase 2 : Vous devez asseoir votre maison sur des fondations solides, sinon elle risque de s'écrouler.

Phase 3 : La maison est constituée de briques, qui symbolisent les politiques et procédures de protection de l'enfance.

Phase 4 : Les politiques et les procédures doivent être effectivement mises en pratique pour achever la construction de la maison - en d'autres termes une maison doit avoir un toit.

Phase 5 : Les intempéries qui peuvent entraver la construction de la maison et entraîner des retards, ou le recours à une main-d'œuvre non qualifiée, sont autant d'obstacles à l'application. Vous devez, dans la mesure du possible, anticiper ces obstacles pour ne pas compromettre votre travail.

Phase 6 : Une fois la construction achevée, il faut prévoir un suivi régulier et un entretien permanent pour garder la maison en bon état, en conformité avec les normes de sécurité, et rechercher sans relâche toutes les possibilités d'amélioration. L'entretien figure le processus régulier de suivi et d'évaluation des politiques et procédures de protection de l'enfance au sein de votre organisation.

4 La métaphore et l'image de la maison peuvent être adaptées aux circonstances culturelles locales (par exemple : certaines cultures ne connaissent peut-être pas les immeubles à plusieurs étages et les habitations ne sont pas forcément construites en briques). Cependant, les principes concernant la solidité des fondations, la présence d'un toit avec toutes les conditions de sécurité pour protéger contre les éléments et la nécessité de vérifier et d'assurer l'entretien sont universels et pertinents dans toutes les cultures.

1

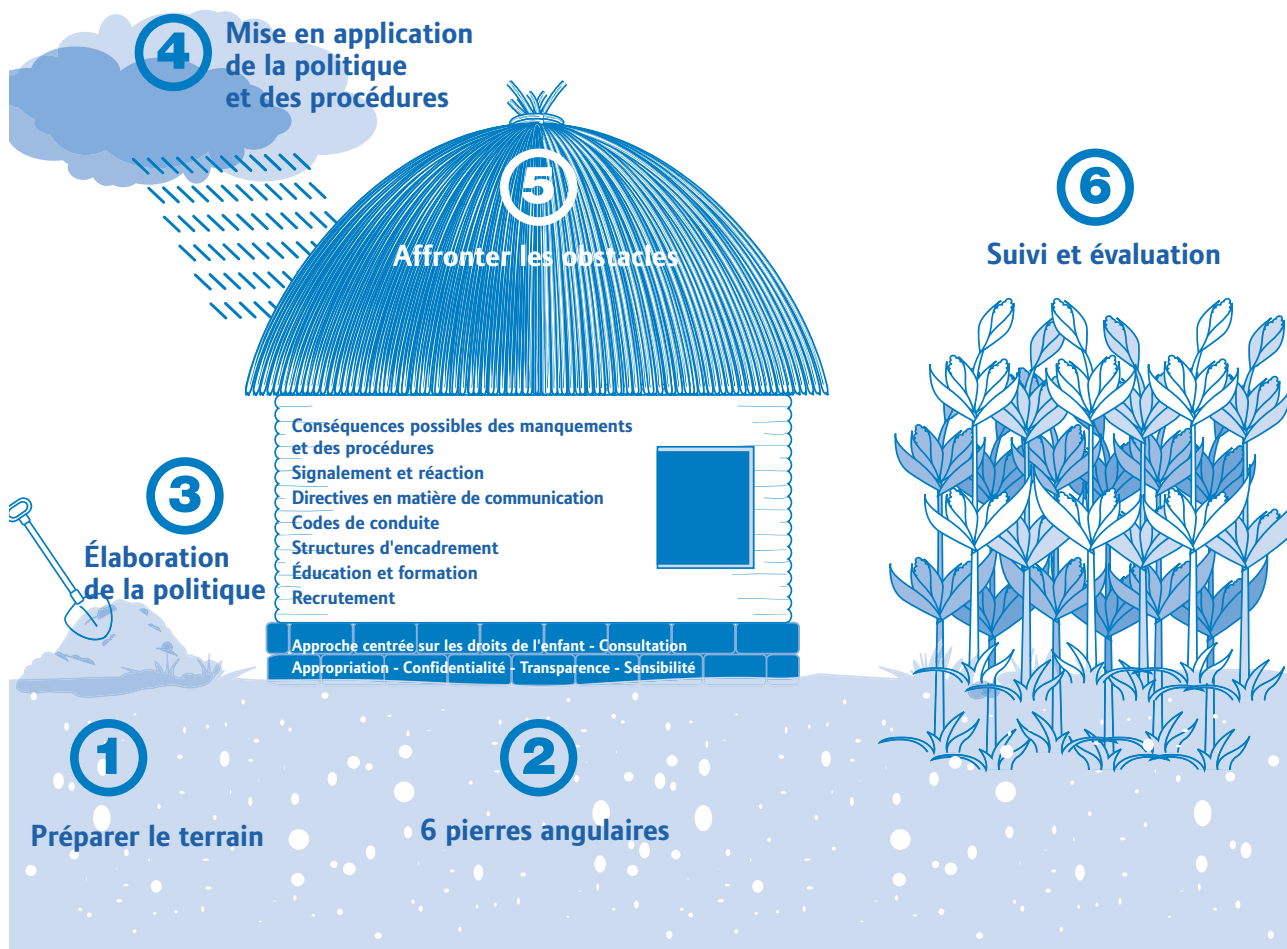
2

3

4

5

6



A L'INTENTION DES ORGANISATIONS SANS EXPERIENCE PREALABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - Nous préconisons l'étude de ce Guide, en procédant phase après phase à partir du début. Les autres organisations, celles qui ont déjà acquis une expérience dans le domaine de la protection de l'enfance peuvent démarrer au point qui correspond le mieux à leur situation. Voir l'Aide-mémoire page 14.

Chacune des phases fait l'objet d'un module, certaines phases sont subdivisées en sections.

Chaque phase ou section est encore divisée en 3 parties faciles à repérer grâce aux onglets ou aux pages de couleurs différentes :

- 1) **INFORMATIONS ET DIRECTIVES** - Ce sont des informations générales de base. Ces pages sont faciles à photocopier et seront distribuées lors des sessions de formation.
- 2) **EXERCICES PRATIQUES** - Il s'agit d'exercices pratiques et pertinents destinés à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre et appliquer chaque phase du guide.
- 3) **NOTES A L'INTENTION DES FACILITATEURS** - Ce sont des suggestions et des conseils que nous proposons aux facilitateurs qui seront sans doute amenés à utiliser les outils de ce Guide dans le cadre d'une formation. Cette section inclut aussi des consignes relatives aux exercices, aux accessoires et aux diaporamas disponibles sur le CD-ROM qui accompagne le Guide.

PARTICIPATION DES ENFANTS

Nous estimons que la participation des enfants est essentielle à tous les niveaux, que ce soit pour l'introduction, l'élaboration, la mise en application, le suivi et l'évaluation de la politique et des procédures de protection de l'enfance.

L'Annexe 2 contient de plus amples informations sur la participation des enfants. Elle regroupe en un seul document toutes les informations pouvant être utilisées comme directives, au lieu de les éparpiller dans différentes parties du Guide. Vous retrouverez néanmoins dans tout le Guide des informations essentielles et des rappels concernant la participation des enfants.

Manuel d'utilisation

Ce Guide enchaîne les informations suivant un ordre logique, afin de permettre aux utilisateurs :

- d'introduire le concept de la protection de l'enfance au sein de leur organisation
- d'élaborer des politiques et des procédures
- d'appliquer ces politiques et procédures
- d'assurer leur suivi et leur évaluation

Les auteurs encouragent les lecteurs à puiser dans leur propre expérience, à créer leurs propres exemples et à coopérer avec d'autres ONG appartenant à des réseaux locaux sur toutes questions relatives aux politiques et procédures de protection de l'enfance.

Le Guide se fonde sur une définition au sens large de la protection de l'enfance, qui incorpore la protection des enfants contre les mauvais traitements délibérés ou involontaires dans le cadre d'une organisation. À cet effet, il comporte des informations sur les abus perpétrés de manière délibérée (séances physiques, psychologiques et sexuels), la négligence (physique et psychologique) et les accidents liés à l'environnement physique et à une mauvaise supervision des membres du personnel (santé et sécurité)

Le Guide peut être utilisé de diverses façons :

- Comme lecture de base sur les questions relatives à la protection de l'enfance.
- Comme manuel de référence contenant des notes d'orientation, des modèles de documents et des exemples pratiques.
- Comme manuel de formation : tous les documents peuvent être adaptés aux programmes de formation à différents niveaux.

Conseils d'utilisation du guide à l'intention des facilitateurs

- Les personnes qui souhaitent dispenser un cours basé sur ce Guide doivent avoir déjà acquis une expérience dans le domaine de la formation et de la facilitation. Elles doivent en outre, dans l'idéal, avoir aussi acquis des connaissances et une expérience en matière d'élaboration et d'application des politiques et des procédures de protection de l'enfance au sein des organisations.
- Les études de cas et les exercices pratiques qui sont proposés peuvent être adaptés au contexte local. Il est donc conseillé aux formateurs et aux facilitateurs qui utilisent ce guide de le compléter par des exemples et des récits adaptés à leur public.
- Pour chaque étape, la section intitulée « Conseils aux facilitateurs » est repérable par l'onglet de couleur qui figure à la fin de chacune des sections pratiques.
- Le CD-ROM qui accompagne ce guide reprend tous les éléments contenus dans le guide, ce qui permet aux facilitateurs d'adapter le texte et les documents aux situations locales. Le CD-ROM contient également une série de présentations PowerPoint se référant à chaque phase du guide. Ces différents éléments peuvent être photocopiés ou imprimés sur des transparents qui seront projetés à l'aide d'un rétroprojecteur.
- Suggestions et conseils pour une session de formation de trois jours :
 - Programme de formation en 3 jours - Annexe 26
 - Questionnaires sur la protection de l'enfance, à utiliser pendant le cours ou lors de sessions avec les membres du personnel chargés de la protection de l'enfance - Annexe 27
 - Jeu « Serpents et Échelles » que l'on peut utilement inclure dans les activités de formation ou lors des sessions avec le personnel - Annexe 29
 - Un formulaire d'évaluation des cours - Annexe 28
- Méthode utilisée pour le test du Guide :
 - L'organisation hôte a choisi un groupe de 6 facilitateurs qui ont observé le déroulement au quotidien de la formation. Il a été décidé que ces personnes seraient responsables de l'application de la politique et des procédures de protection de l'enfance au sein de l'organisation hôte, ou proposeraient des formations sur la protection de l'enfant dans d'autres organisations.
 - Une réunion était organisée tous les jours en début de matinée, pour expliquer au groupe les objectifs de la journée et les exercices prévus.

- En fin de journée, le groupe faisait un rapport sur ses impressions, accompagné des commentaires émis par les participants au cours des exercices. Les participants ont ainsi pu voir comment ils devront mener la formation et identifier les modifications à apporter à l'équipement, aux présentations, à la durée de chaque présentation, aux discussions et exercices, etc.
- Logistique : Prévoir un espace suffisant pour que chaque personne puisse voir l'écran et pour répartir le groupe en sous-groupes de travail, se procurer un rétroprojecteur ou un système multi-média, un écran et une surface murale suffisamment grande, des stylos, un tableau à feuilles mobiles, des post-it et un espace d'affichage suffisant sur les murs ; l'accès à une imprimante, à une photocopieuse pour reproduire les éléments qui seront distribués (éléments concernant les différentes sections du guide), en particulier lorsque les participants ne disposent pas d'un exemplaire personnel du guide.

Aide-mémoire

- 1) Mieux comprendre la maltraitance des enfants et la protection de l'Enfance - **Phase 1-Sections 1.1 et 1.2**
- 2) Conseils et approches pratiques pour une analyse des risques pour la protection de l'enfance dans votre organisation - **Phase 1 - Section 1.3**
- 3) Mieux comprendre les principes organisationnels nécessaires pour une élaboration efficace de la Politique et des Procédures de protection de l'enfance - **Phase 2 - Section 2.1 et 2.2**
- 4) Introduction d'une politique et de procédures de protection de l'enfance au sein de votre organisation pour en discuter - **Phase 3- Sections 3.1 et 3.2**
- 5) Identifier les acteurs à impliquer dans l'élaboration de la Politique et des Procédures de protection de l'enfance. **Phase 3 - Section 3.3**
- 6) Élaborer une politique de protection de l'enfance - Quels sont les éléments essentiels et recommandés dans une politique ? **Phase 3 - Section 3.3**
- 7) Mettre en application la politique et les procédures - conseils - **Phase 4 - Section 4.1**
- 8) Préparer un plan d'action organisationnel pour l'élaboration et l'application de la politique et des procédures de protection de l'enfance. **Phase 4- Section 4.1- Plan d'Action Organisationnel**
- 9) Réagir aux allégations de maltraitance dans les organisations. **Phase 4 - Section 4.2**
- 10) Affronter les obstacles et défis associés à l'élaboration et l'exécution de la politique et des procédures de protection de l'Enfance - **Phase 5**
- 11) Suivi et Évaluation de la Politique et des Procédures de protection de l'enfance - **Phase 6**
- 12) Prévoir une formation de trois jours à l'intention des participants pour les aider à maîtriser le processus et les approches facilitant l'élaboration des politiques et des procédures de protection de l'enfance au sein de leur organisation. **Reportez-vous à l'Annexe 26 pour le programme de formation en 3 jours, aux Annexes 27, 28, 29 pour toute bibliographie complémentaire, utile à la formation. Notez que toutes les sections de conseils aux facilitateurs ainsi que les présentations figurent sur le CD-ROM.**
- 13) Pour une formation plus courte, adaptez le programme de trois jours. **Reportez-vous à l'Annexe 26 et aux présentations PowerPoint du CD-ROM.**

Organigramme à l'intention de l'utilisateur

